



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des transports et du tourisme

2014/2040(BUD)

8.7.2014

PROJET D'AVIS

de la commission des transports et du tourisme

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015 - toutes sections
(2014/2040(BUD))

Rapporteur pour avis: Roberts Zīle

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des transports et du tourisme invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que le secteur des transports est un des piliers du marché intérieur et qu'il constitue le fondement de la libre circulation des personnes et des biens, favorisant l'amélioration de la qualité des services et facilitant la cohésion territoriale de l'ensemble de l'Union européenne;
2. insiste sur le fait que les investissements dans les transports revêtent une importance vitale en vue de renforcer le rôle et l'objectif du budget de l'Union qui est de stimuler la croissance, la compétitivité et l'emploi et d'atteindre les objectifs de la stratégie "Europe 2020"; se félicite dès lors du fait que le programme relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) figure parmi les programmes clés de la rubrique 1a du budget, intitulée "Compétitivité pour la croissance et l'emploi";
3. indique que 2015 sera la deuxième année du CFP 2014–2020 et qu'il serait important de veiller à la mise en œuvre appropriée du programme financier relatif au réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et au MIE et à son bon déroulement après le lancement en 2014; indique, en outre, qu'il est vital de fournir les crédits nécessaires (d'engagement et de paiement) en faveur de ces nouveaux programmes afin de mettre en place sans délai des infrastructures de transport essentielles;
4. souligne que le budget de l'Union devrait s'axer sur des projets d'infrastructures porteurs d'une forte valeur ajoutée européenne en réduisant les goulets d'étranglement et en construisant/améliorant les infrastructures transfrontalières, ainsi qu'en modernisant les infrastructures existantes telles que les lignes ferroviaires, en vue de développer le marché intérieur de l'Union et de renforcer la compétitivité de l'Union en tant qu'entité; indique que dans le contexte de la situation internationale actuelle à la frontière est de l'Union, il est d'une importance particulière de connecter les États membres au réseau de transports de l'Union à l'aide de paramètres techniques européens afin qu'ils s'intègrent mieux au marché commun de l'Union;
5. souligne la nécessité de garantir que la Commission aide les États membres susceptibles de bénéficier d'un financement au titre du Fonds de cohésion dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe à développer et à préparer une réserve appropriée de projets d'une maturité et/ou d'une qualité suffisantes, et d'utiliser les fonds de l'Union de manière efficace; souligne dès lors qu'il est important de mettre en œuvre des actions de soutien du programme visant à renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques concernées, ainsi que d'organiser des appels d'offres supplémentaires, afin de garantir la meilleure absorption possible des fonds transférés dans les États membres susceptibles de bénéficier d'un financement au titre du Fonds de cohésion;
6. souligne l'importance de la création et du bon fonctionnement d'un espace ferroviaire unique européen sans frontières, en élevant le niveau d'interopérabilité des systèmes ferroviaires et de la sécurité, ce qui permet d'améliorer la position concurrentielle du

secteur ferroviaire; indique, à cet égard, que le quatrième paquet ferroviaire prévoit de confier à l'Agence ferroviaire européenne certaines nouvelles missions et tâches, dont une partie sera financée par des droits et des redevances payés par le secteur d'activités; est d'avis que l'affectation de ressources financières et humaines supplémentaires pour les nouvelles tâches confiées à cette agence devra se fonder sur des besoins clairement définis et se dérouler selon le calendrier fixé par les colégislateurs à la fin des négociations;

7. rappelle l'importance du programme NAIADES, renouvelé pour la période 2014-2020, qui a pour objectif la diminution des encombrements de circulation et la création d'une économie à faible émission de carbone, en transférant le transport des marchandises au transport par voies navigables intérieures, et soutient que ce programme devrait bénéficier d'un financement approprié; souligne qu'une politique bien structurée avec des objectifs réalisables et concrets aiderait à garantir la meilleure utilisation possible des financements par l'intermédiaire de fonds tels le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et Horizon 2020;
8. souligne le rôle essentiel des activités de recherche et de développement dans le secteur des transports et relève que le développement en temps utile de technologies de transports intelligents, dont SESAR et d'autres, apportera une contribution notable aux économies en matière de finances, de sécurité et d'environnement; estime, par conséquent, que les ressources budgétaires appropriées devraient être consacrées à ces technologies de transport dans le cadre d'Horizon 2020 et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe;
9. constate une augmentation progressive des dépenses administratives et opérationnelles; appelle dès lors la Commission, étant donné les contraintes budgétaires élevées, à veiller à ce que la notion de rentabilité de l'argent investi soit intégrée dans tous les programmes, de sorte que les dépenses soient soigneusement analysées quant à leur viabilité, leur efficacité et leur efficacité et que l'argent du contribuable de l'Union soit dépensé pour la mise en œuvre et la gestion effectives des politiques de l'Union, en concentrant les ressources sur des actions d'investissement dotées de la capacité opérationnelle nécessaire et sur le bon fonctionnement des programmes;

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Introduction

Le projet de budget 2015 se concentrera sur le soutien à l'emploi, aux entreprises, à l'enseignement et à la recherche. La Commission a proposé un budget d'un montant de 145,6 milliards d'euros en engagements et de 142,1 milliards d'euros en paiements, soit une augmentation de 2,1 % en engagements et de 1,4 % en paiements par rapport à 2014. L'essentiel des engagements concerne des projets futurs, tandis que 40 % des paiements portent encore sur des projets financés par l'Union dans le cadre de la période financière 2007-2013. La Commission propose également une réduction supplémentaire de 1 % de son personnel.

La part du lion des crédits de paiements est destinée à des secteurs qui stimulent la croissance économique et l'emploi (+29,5 % par rapport à 2014) tels la recherche (Horizon 2020), les réseaux transeuropéens d'énergie, de transport et des TIC (mécanisme pour l'interconnexion en Europe) ou encore l'initiative pour l'emploi des jeunes.

I. Le budget des transports

Le titre 6 du projet de budget (PB) de la Commission pour l'exercice 2015, intitulé "Mobilité et transports", regroupe les lignes budgétaires relatives à la politique des transports de l'Union. Le projet de budget propose une augmentation de 14 % des crédits d'engagement (de 2 867 184 572 EUR en 2014 à 3 279 502 992 EUR en 2015) et une augmentation de 107 % des crédits de paiement (de 1 003 421 856 EUR en 2014 à 2 075 861 835 EUR en 2015). L'augmentation du montant des paiements est due principalement aux besoins des nouveaux programmes intitulés "Mécanisme pour l'interconnexion en Europe" et "Horizon 2020".

Le rapporteur pour avis souhaiterait en particulier attirer votre attention sur les aspects suivants:

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (ligne 06 02 01)

Il s'agit d'une ligne budgétaire essentielle pour les transports. Les crédits d'engagement destinés aux projets de transport relevant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe sont fixés à 2 844 millions d'euros (+ 16 % par rapport à 2014) et les crédits de paiement à 1 040 millions d'euros (aucun crédit de paiement pour de nouveaux projets en 2014). Le budget du MIE sera mis en œuvre par l'intermédiaire d'appels d'offres au titre des programmes de travail annuels et pluriannuels. De plus, une dépense de 634 millions d'euros est proposée sous la forme de paiements pour la réalisation des programmes RTE-T (ligne 06 02 51).

Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers, y compris activités de communication (06 02 05)

Le projet de budget propose une diminution des crédits d'engagement (de 20 019 000 euros en 2014 à 12 363 000 EUR en 2015) et une augmentation des crédits de paiement

(de 13 894 437 EUR à 17 447 683 EUR) pour cette ligne budgétaire. L'objectif est de couvrir les dépenses dans l'information et la communication, pour des conférences et des événements mettant en avant des activités dans le secteur des transports.

Sécurité des transports (ligne 06 02 06)

Une augmentation est à noter tant dans les crédits d'engagement (de 2 510 000 EUR à 2 582 000 EUR) que dans les crédits de paiement (de 1 514 026 EUR à 1 706 036 EUR). Ce crédit est destiné notamment à couvrir les dépenses encourues pour la création et le fonctionnement d'un corps d'inspecteurs chargés de vérifier le respect des exigences imposées par la législation de l'Union en matière de sûreté des aéroports, des ports et des installations portuaires.

Horizon 2020 — Recherche et innovation relatives aux transports (ligne 06 03)

Le projet de budget présente, pour la recherche relative aux transports, un montant de 234 117 242 EUR (212 585 039 EUR en 2014) en engagements et de 178 377 220 EUR (27 847 732 EUR en 2014) en paiements. Ce crédit couvre notamment les entreprises communes SESAR et Shift2Rail.

Agences

Agence européenne pour la sécurité aérienne (ligne 06 02 02)

La contribution de l'Union au budget de l'AESA passerait de 34 174 000 EUR à 36 370 000 EUR, soit une augmentation de 6 %. Le projet de budget général de l'AESA (contribution de l'Union et autres ressources) s'élève à 149 532 000 EUR (149 059 000 EUR en 2014). Les effets des modifications proposées à la législation sur le ciel unique européen n'ont pas encore été pris en compte. Le nombre total de membres du personnel passera de 804 autorisés dans le budget 2014 à 797 en 2015. Parmi eux, le personnel financé par l'Union passera de 280 à 284. Les nouveaux effectifs seront affectés à l'approbation des exploitants de pays tiers et éventuellement à la certification des systèmes d'aéronefs pilotés à distance.

Agence européenne pour la sécurité maritime (ligne 06 02 03)

Le projet de contribution de l'Union au budget de l'AESM représente une augmentation de 4,37 % des crédits d'engagement qui atteignent 52 656 000 EUR et de 1,09 % des crédits de paiement, qui atteignent 51 256 000 EUR. Le projet de budget général de l'AESM (contribution de l'Union et autres ressources) s'élève à 54 611 675 EUR (52 410 475 EUR en 2014) en engagements et à 53 169 255 EUR (52 669 145 EUR en 2014) en crédits de paiement. L'augmentation est prévue principalement pour le développement de bases de données et le renforcement des outils informatiques. Il est proposé de faire passer le nombre des membres du personnel autorisé de 258 dans le budget 2014 à 255.

Agence ferroviaire européenne (ligne 06 02 04)

Il est proposé d'augmenter la contribution de l'Union européenne en faveur de l'AFE à 25 613 000 EUR (25 007 400 EUR en 2014), tant en crédits d'engagement que de paiement.

Les ressources financières supplémentaires devraient couvrir des coûts relatifs aux nouvelles tâches de Shift2Rail. Le projet de budget général de l'AFE (contribution de l'Union et autres ressources) s'élève à 26 379 500 EUR (25 715 600 EUR en 2014), en crédits tant d'engagement que de paiement. Il est proposé de faire passer le nombre d'agents temporaires de 140 autorisés dans le budget 2014 à 137, tandis que les effectifs totaux, dont les agents contractuels et les experts nationaux détachés, resteraient les mêmes qu'en 2014, à savoir 161 postes.

II. Tourisme

Le budget relatif au tourisme relève du titre 2 - Entreprise. Il existe un objectif spécifique pour le tourisme dans le programme sur la compétitivité et les PME (COSME) pour la période de programmation 2014-2020 (règlement n° 1287/2013). Une dépense de 11 000 000 EUR est proposée au titre de la ligne 02 02 01, pour des projets, des prix, des enquêtes et des événements touristiques.

III. Projets pilotes et actions préparatoires

Il existe, dans le budget de l'Union, trois projets et actions en cours relatifs aux compétences de la commission TRAN: les navires alimentés par GNL (gaz naturel liquéfié) – 0 EUR en engagements, 436 192 EUR en paiements –, le rôle du matériel roulant dans l'interopérabilité européenne (0 EUR en engagements, 0 EUR en paiements) et l'aviation générale – statistiques et chiffres-clés (0 EUR en engagements, 87 238 EUR en paiements). Les actions préparatoires en matière de tourisme ont atteint leurs objectifs et le tourisme a été pris en compte dans le budget de l'Union. Le rapporteur pour avis ne souhaite donc pas proposer de nouvelles actions relatives au tourisme.

IV. Amendements éventuels

Le rapporteur pour avis appelle à l'adoption d'un budget responsable, réaliste et axé sur les résultats. En même temps, il souligne que le budget de l'Union européenne devrait représenter un investissement orienté vers les domaines d'actions qui montrent la valeur ajoutée de l'Union et soutiennent la croissance économique et la création d'emplois. Le niveau général du projet de budget de la Commission, y compris le financement des agences, semble adapté à la nécessité de mettre en œuvre les politiques de l'Union et d'apporter une valeur ajoutée européenne.

En ce qui concerne les trois actions préparatoires en cours, le rapporteur pour avis souligne tout particulièrement l'importance de l'action préparatoire sur les navires alimentés par GNL, dans le cadre des nouvelles limites concernant la teneur en soufre des combustibles marins dans les zones de contrôle des émissions, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

En fonction de la position adoptée par le Conseil en ce qui concerne le projet de budget, le rapporteur pour avis pourrait être amené à rétablir le projet de budget pour certaines lignes budgétaires afin de tenir compte des priorités d'action du Parlement européen. Ceci concerne particulièrement les lignes budgétaires relatives au MIE, au SESAR et à la recherche dans le domaine des transports.